

Si votre état de santé justifie la prise en charge, votre médecin cochera la case "transport en commun" sur la prescription médicale.

...

« Quels justificatifs dois-je fournir pour être remboursé ? »

Pour que votre transport soit pris en charge par l'Assurance Maladie, vous devez fournir les documents suivants :

transport en commun...).

...

« Pourquoi est-ce plus intéressant d'utiliser mon véhicule personnel ? »

L'utilisation de votre voiture ou des transports en commun est plus flexible et plus économique :

sements.

95%